



LE CORRESPONDANT DÉFENSE DES COMMUNES.

Relais vers les citoyens.

Recherche documentaire prescrite par
le comité 17 pour le cycle 2017-2018
[Rochefort, le 18 décembre 2017.]

« LE CORRESPONDANT DÉFENSE DES COMMUNES »

TABLE DES MATIÈRES.

1	Le Correspondant défense vu par la commune Val et Châtillon.....	5
1.1	Un réseau de défense renforcé sur le territoire national.....	5
1.2	Sa mission d'interface au service du lien armée-nation.....	5
2	Le correspondant défense vu par la DICoD.....	6
2.1	Le correspondant défense.	6
2.1.1	Un réseau de défense renforcé sur le territoire national.....	6
2.1.2	Sa mission d'interface au service du lien armée-nation.	6
2.2	Son réseau.....	7
2.2.1	La DICoD, un contact national.....	7
2.2.2	Le délégué militaire départemental.	7
2.2.3	Le représentant Union-IHEDN.	8
2.3	Les moyens de sa mission.....	8
2.3.1	La Lettre du correspondant défense.	8
2.3.2	Armées d'aujourd'hui.	8
2.3.3	Le journal de la Défense.....	8

1 LE CORRESPONDANT DÉFENSE VU PAR LA COMMUNE VAL ET CHÂTILLON¹.

Par la commune Val et Châtillon.

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

1.1 Un réseau de défense renforcé sur le territoire national.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, en 2001, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, l'instruction relative aux correspondants défense a été réactualisée. Elle réaffirme et clarifie les missions des correspondants défense ainsi que le rôle de chacun des acteurs du dispositif.

Les documents régulièrement mis à jour sont téléchargeables en ligne. Des informations sont également adressées par mail aux correspondants défense et aux délégués militaires départementaux.

1.2 Sa mission d'interface au service du lien armée-nation.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié

¹ <http://val-et-chatillon.com/mairie/defense>

à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

2 LE CORRESPONDANT DÉFENSE VU PAR LA DICO².

Sources : Ministère des Armées. Direction : DICO². Mise à jour : 17/05/2017

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Vous pouvez retrouver la circulaire de création des [correspondants défense](#), ainsi que [l'instruction ministérielle](#) relative aux correspondants défense.

2.1 Le correspondant défense.

2.1.1 Un réseau de défense renforcé sur le territoire national.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, l'instruction relative aux correspondants défense a été réactualisée. Elle réaffirme et clarifie les missions des correspondants défense ainsi que le rôle de chacun des acteurs du dispositif.

Les documents régulièrement mis à jour sont téléchargeables en ligne. Des informations sont également adressées par mail aux correspondants défense et aux délégués militaires départementaux.

2.1.2 Sa mission d'interface au service du lien armée-nation.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la

² <http://www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profil/correspondants-defense/le-correspondant-defense>

France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

2.2 Son réseau.

Le correspondant défense peut s'appuyer sur un double réseau à l'échelle du territoire. La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) organise ce maillage au niveau national. Localement, le correspondant défense peut compter sur deux relais complémentaires : le délégué militaire départemental (DMD) et le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale).

Le délégué militaire départemental (DMD) représente le ministère des Armées. À ce titre, il est le représentant du responsable de la zone territoriale militaire à laquelle il est rattaché géographiquement (l'officier général de zone de défense ou OGZD).

Le référent « correspondant Défense » de l' Union-IHEDN, membre de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) est chargé de promouvoir l'esprit de défense et de sécurité et de développer le lien armée-Nation au sein des communes et collectivités.

2.2.1 La DICoD, un contact national.

La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) est le point d'entrée au niveau central pour toute question relative aux correspondants défense.

Elle produit et assure la diffusion de l'information et de la documentation auprès des préfets, des officiers généraux de zone de défense (OGZD), des délégués militaires départementaux (DMD), des référents Union-IHEDN et des correspondants défense.

Les événements nationaux consacrés aux correspondants défense sont également organisés par la DICoD.

2.2.2 Le délégué militaire départemental.

Le délégué militaire départemental (DMD) est le représentant départemental de l'officier général de zone de défense (OGZD), responsable de la zone territoriale militaire à laquelle il est rattaché géographiquement.

Le délégué militaire départemental conseille également le préfet sur le plan militaire. Il peut intervenir auprès de ce dernier dans la conduite d'une crise dans le cadre de la coopération civilo-militaire. Il accueille et renseigne aussi les présidents d'associations dont les activités relèvent du domaine militaire.

Le délégué militaire départemental est le premier point de contact au niveau local. Il renseigne les correspondants défense sur l'ensemble des questions défense et facilite la prise de contact avec les autorités compétentes (Défense, Éducation nationale, préfetures...).

2.2.3 Le représentant Union-IHEDN.

Dans chaque département, un référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN oriente et renseigne les correspondants défense sur les grandes problématiques de la défense.

Les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense.

Au niveau départemental, le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN, sous la direction de son président d'association régionale, appuie les actions du préfet, du délégué militaire départemental et de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (Dicod) au profit des correspondants défense.

2.3 Les moyens de sa mission.

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir accéder à une information régulière et réactualisée sur les questions de défense.

À cet effet, ils bénéficient de plusieurs supports de communication : le site internet défense, la lettre électronique du correspondant défense, le magazine Armées d'Aujourd'hui et le Journal de la Défense.

2.3.1 La Lettre du correspondant défense.

Envoyée sur messagerie électronique, la Lettre du correspondant défense informe les correspondants défense et élus municipaux des 36 000 communes françaises et chargés des relations avec la Défense pour leur collectivité.

2.3.2 Armées d'aujourd'hui.

Complémentaire, le magazine de presse écrite mensuel *Armées d'Aujourd'hui* complète ce panorama par des reportages spécifiques. Les correspondants peuvent [également le lire en ligne](#).

2.3.3 Le journal de la Défense.

Magazine mensuel TV tout en images en immersion dans les forces armées, le *Journal de la Défense* propose chaque mois un autre regard sur l'actualité de la Défense à travers des reportages exclusifs réalisés au plus près des militaires, à l'entraînement comme en opérations. Il délivre toutes les clés pour mieux appréhender et comprendre l'actualité et l'univers de la Défense. Visionnable sur La chaîne parlementaire (LCP) et sur le [site du ministère de la Défense](#).